



## Comprendre et agir

Le 8 avril dernier, le CRE a organisé une rencontre sur le thème de la séparation du gestionnaire d'infrastructures de l'exploitant du réseau. Une importante transformation de la RATP se prépare. Pour en saisir tous les enjeux et intervenir pour que celle-ci ne soit pas un éclatement de l'entreprise et source de régression pour les agents, nous avons jugé utile de rendre public ce débat et nous remercions tous les participants. Des expériences de séparation dans d'autres entreprises publiques et l'éclairage sur les dysfonctionnements apparus dans le transport ferroviaire ont marqué l'assistance. Un débat s'est engagé avec la direction de la RATP. Dès maintenant nous avons besoin de plus de transparence sur les projets afin de faire entendre des revendications sociales fortes pour envisager l'avenir de la RATP. Rien ne change et tout change dans ce contexte concurrentiel, nous dit la direction. Mais pour quel service public de transport en Ile-de-France, avec quels moyens et à quelles conditions pour les salariés qui le font ? Beaucoup de réponses à construire et un débat à poursuivre avec tous les acteurs du transport de demain.

**Michel Venon**, Président de la Commission économique du CRE-RATP

### Connexions

Le journal de la direction de l'analyse et des études économiques du CRE-RATP

68, avenue Gambetta - BP 119 - 93172 Bagnolet Cedex

**Directeur de la publication :** Jean-Michel Hurault

**Rédaction :** DAEE - Tél. 01 58 78 93 90 - E-mail : serv.eco@ce.ratp.fr

**Contacts :** nicole.rondeau@ce.ratp.fr

julie.morin@ce.ratp.fr

sophie.raffort@ce.ratp.fr

laurent.larnicol@ce.ratp.fr

nouara.haddad@ce.ratp.fr

laurence.bourguignon@ce.ratp.fr

**Réalisation CRE-RATP - Conception :** JMF Communication

**Maquettiste :** Rosy Carrière - **Photos :** Couv. : Marema/Shutterstock ; Bernard Rondeau, Francesco Gattoni ; Photocreo/Michal Bednarek/Shutterstock ; Magicinfo/Shutterstock ; Danleap/Istockphoto ; Gilles Larvor ; Stefan Ataman/Shutterstock ; ARENA Creative/Shutterstock ; Herreneck/Fotolia ; LSqrd42/Shutterstock ; Helen & Vlad Filatov/Shutterstock ; Christian Delbert/Shutterstock

# La crise ur



La planète ne cesse de s'urbaniser. Aujourd'hui, la moitié de la population réside dans une ville, soit près de trois milliards de personnes. Cette tendance lourde cristallise de plus en plus les problèmes de société : Pollution, surpeuplement, insécurité, inégal accès aux infrastructures, mal logement, ségrégation socio spatiale ... Avec la mondialisation de l'urbain, les villes sont devenues le territoire de logiques concurrentielles et de rentabilité et, avec elles, d'inégalités et d'exclusion croissantes. La question du droit à la ville est plus que jamais criante de pertinence.

# baine, une question sociale



nouveaux habitants. Leur poids démographique et leur importance spatiale se sont confortés au cours de ces dernières années. Huit d'entre elles ont ainsi absorbé à elles seules plus de la moitié de la croissance démographique française entre 1999 et 2008. Les plus importantes, celles qui dépassent 500 000 habitants, regroupent environ 37 % de la population totale.

## Une urbanisation massive

Il n'existe pas de définition précise pour caractériser la ville. Les chercheurs font plutôt référence à la notion d'agglomération pour évoquer les transformations consécutives à l'urbanisation généralisée. D'une manière simplifiée, une agglomération désigne un ensemble urbanisé, comprenant la ville-mère et sa banlieue. Mais la réalité urbaine est plus complexe. Un espace urbain peut être une ville de taille variable se développant de façon monocentrique (les activités seront donc plus ou moins centralisées autour de l'hypercentre) ou encore une vaste métropole régionale formée de plusieurs agglomérations dont les banlieues et les couronnes périurbaines restent dans la continuité du bâti. L'Insee utilise le concept « d'aire urbaine » pour appréhender et décrire l'organisation urbaine de la France. Plus de 75 % de la population française vit dans l'une de ces 354 aires urbaines, que ce soit en centre ville ou dans un espace directement sous son influence. 41 d'entre elles structurent le territoire. Elles sont réparties en 12 aires dites « métropolitaines » et 29 qualifiées de « grandes aires ». Les aires métropolitaines sont localisées sur les contours du territoire, les grandes aires dans le bassin parisien ou à proximité des aires métropolitaines<sup>1</sup>. D'une façon générale, l'Insee note que la population continue à se concentrer autour d'un nombre de plus en plus réduit de ville.

Ce mouvement d'urbanisation a affecté toutes les régions du monde. Avec la révolution industrielle, la population mondiale s'est en effet rapidement urbanisée au XX<sup>ème</sup> siècle. Les données traitées par l'Organisation des Nations unies (ONU), apportent des tendances significatives sur l'évolution démographique. Selon l'organisation internationale, les citadins représentaient à peine 13 % de la population en 1900, mais depuis 2008, ils sont plus de la moitié. Pour la première fois de son histoire, la part de la population mondiale vivant dans des agglomérations urbaines a dépassé celle de la population vivant dans les zones rurales. Désormais, plus de 3,4 milliards d'individus habitent en ville. Le taux d'urbanisation mondial devrait s'accroître considérablement au cours des prochaines décennies, atteignant 60 % en 2030 et 70 % en 2050. D'ici à 2030, la population urbaine en Asie et en Afrique devrait doubler. Ce phénomène coïncide avec l'explosion démographique de ces deux continents, caractéristique commune des pays pauvres anciennement colonisés (l'Afrique est passée de 302 millions d'habitants en 1975 à 922 millions en 2005). Toujours dans les pays les plus pauvres (Afrique subsaharienne, Amérique latine, en Asie du Sud et du Sud-Est), l'exode rural vers les centres urbains, stimulé par la pauvreté dans les campagnes, a conduit à la constitution de conurbations

qui sont de véritables régions urbaines polycentriques. La ville de Dhaka, par exemple, qui comptait 300 000 habitants en 1950 devrait dépasser les vingt millions d'habitants en 2025. En 1950, Paris était la quatrième agglomération mondiale, Bombay la dix-septième et Sao Paulo la vingt-troisième. Soixante ans plus tard, Sao Paulo est, aujourd'hui, la troisième ville du monde et Bombay la quatrième. A l'horizon 2025, Bombay et Sao Paulo conserveraient les troisième et quatrième rangs. Mais Paris descendrait en vingt-quatrième position. Notons que les informations chiffrées, issues d'appareils statistiques différents, sont toujours à comparer avec prudence. Les critères quantitatifs, construits pour décider à partir de quel seuil de population, l'agglomération urbaine s'étend, varie d'un pays à l'autre. Au Danemark, une ville peut compter 250 habitants, en Egypte 11 000 et au Japon, 30 000<sup>2</sup>. Il convient de garder à l'esprit que les délimitations urbaines sur lesquelles reposent les calculs de densité démographiques, renvoient plus à des découpages administratifs et politiques. En France, il y a une ville lorsque l'agglomération dépasse 2 000 habitants. L'ONU, quant à elle, s'intéresse aux agglomérations de plus de 750 000 habitants, pouvant éventuellement rassembler plusieurs villes administratives. Ainsi, elle recense 10,5 millions

**A**u début du 19<sup>e</sup> siècle près de deux Français seulement sur dix résident dans les villes. Deux siècles plus tard, ils sont environ 8 sur 10 à y vivre. L'urbanisation du territoire est désormais un phénomène majeur. De nombreux facteurs historiques, économiques et socioculturels peuvent expliquer l'urbanisation galopante. L'exode rural et le développement de l'industrie et des services ont fait des centres urbains le réservoir principal d'emploi salarié. L'accélération de l'urbanisation se réalise en premier lieu au profit des plus grandes villes dont l'attrait économique mais aussi culturel et politique encourage l'arrivée de

### La classification en « aires urbaines » de l'Insee

Une aire urbaine est, selon la définition de l'Insee, un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, formé par un pôle urbain (unité urbaine offrant plus de 5 000 emplois) et par sa couronne périurbaine, c'est-à-dire les communes dont au moins 40 % de la population active résidente travaille dans une autre commune de l'aire urbaine ; ces communes sont dites monopolarisées.

L'Insee a introduit les notions d'aire métropolitaine et de grande aire urbaine. Les 41 plus grandes aires urbaines françaises ont été déterminées selon la « loi rang-taille », qui établit une relation entre la taille de la ville (pour chacune des trois variables suivantes : population, nombre d'emplois, nombre de cadres des fonctions métropolitaines) et son rang de classement. Les fonctions métropolitaines sont, selon l'Insee, celles qui assurent l'attraction et le rayonnement des plus grandes villes. Elles sont au nombre de cinq : celles qui sont liées aux prestations intellectuelles, à la conception-recherche, au commerce inter-entreprises, à la gestion ou à la culture et aux loisirs.

Source : « Un maillage du territoire français » - Insee Première N°1333 - janvier 2011

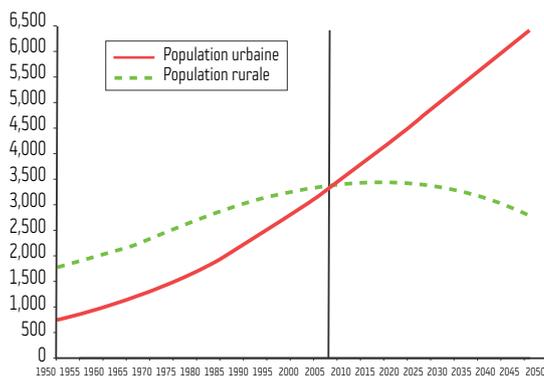
## La crise urbaine, une question sociale



« Une planète bidonville : « une immense concentration de richesse de privilèges et de consommation, au beau milieu d'un bidonville global en pleine expansion. »

**50%** des habitants de la planète vivent dans les villes. En 2050, ils pourraient être 70 %.

### Evolution de la population urbaine et rurale dans le monde (en millions)



Source : World Urbanization Prospects. The 2007 Revision, United Nations.

d'habitants sur le territoire de Paris qui agrège l'ensemble des communes de la région Ile-de-France. Or les espaces urbains franciliens (habitat, équipements, activités économiques, infrastructures de transport, parcs, jardins, terrains de sport, etc.) n'occupent que 21 % des 12 072 km<sup>2</sup> de la région.

### La ville malade de son étalement

L'urbanisation généralisée a reconfiguré des régions entières souvent de manière désordonnée et tentaculaire. L'augmentation des prix immobiliers et l'accessibilité grandissante de territoires toujours plus éloignés (grâce au transport en commun et plus sûrement l'automobile) se sont traduites par des processus d'étalement urbain. Pris dans un mouvement centrifuge, la ville voit ses lieux résidentiels s'éloigner de plus en plus loin du centre. Le tissu urbain n'est plus continu mais fragmenté et la frontière physique entre la ville et la campagne s'estompe de plus en plus. Les nouvelles aires urbaines qui se façonnent, dilatent les agglomérations anciennes et s'étendent à plusieurs dizaines de kilomètres des grandes villes. Les densités urbaines diminuent, mais les zones périurbaines, parfois entrecoupées de zones rurales, se densifient. L'étalement urbain n'est pas spécifique aux dernières décennies. La création des banlieues résidentielles et le départ vers les périphéries des activités manufacturières se sont opérés dès la révolution industrielle. Le courant culturaliste de l'école de Chicago a décrit la ville « fordiste » dès les années 20 comme un ensemble d'anneaux emboîtés avec au centre le quartier des affaires et autour des couronnes industrielles et résidentielles<sup>3</sup>. Cette extension de l'urbanisation accentue la fracture urbaine parce qu'elle sanctionne d'abord ceux que le prix du foncier a poussés à s'établir loin de leur travail. Leur accès aux emplois et aux services offerts par la ville s'en trouve ainsi restreint. Plus généralement, l'étalement urbain engendre des déplacements plus

nombreux qui enferment les habitants dans la dépendance automobile (avec le coût énergétique et écologique qu'elle implique). Il entraîne également une consommation d'espace que les pouvoirs publics peinent à arrêter. Près de 60 000 hectares de terres naturelles ou agricoles disparaissent chaque année en France sous l'effet de l'étalement urbain<sup>4</sup>. Une étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France<sup>5</sup> révèle que, malgré un faible rythme de construction de logements, la disparition des espaces ruraux ne s'est pas ralentie dans la région francilienne notamment du fait de l'accroissement des zones dédiées aux activités économiques. Sur la période récente, 1999-2008, on observe que les espaces ruraux ont disparu au rythme de 940 ha par an entre 2003 et 2008, (contre environ 800 ha par an entre 1999 et 2003). Sur cette période, les espaces ruraux ont fourni 220 ha par an (contre 195 ha entre 1999 et 2003), à la production d'habitat individuel et 135 ha par an aux activités économiques (contre 80 ha précédemment). Sur ces vingt-cinq dernières années, les études successives de l'occupation des sols montrent que l'urbanisation d'espaces ruraux a produit, pour plus du quart, de l'habitat individuel et pour 2 % seulement d'habitat collectif. L'étalement urbain s'accélère également dans nombre de pays émergents. De 1970 à 2000, la superficie de certaines villes en Chine ou d'autres comme Guadalajara, Le Caire, Mexico, Antananarivo et Johannesburg s'est accrue près de 1,5 fois plus vite que leur population.

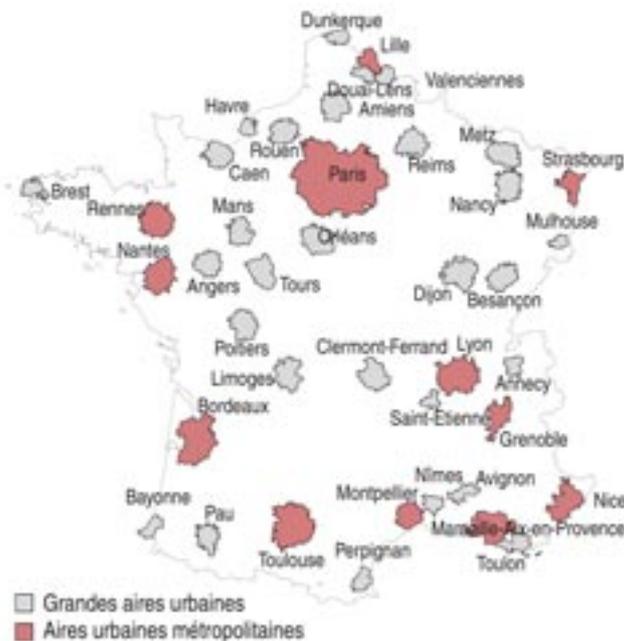
### La ville duale

Le mouvement d'urbanisation n'est pas sans conséquence sur l'organisation interne du territoire. La croissance extrêmement rapide de certaines villes démesurées, pose évidemment des problèmes considérables de consommation d'espace et de gestion de services publics (logement, déplacement, déchet, approvisionnement de l'eau et de l'énergie...).

# 41

aires urbaines structurent le territoire français. Elles sont réparties en 12 aires dites « métropolitaines » et 29 qualifiées de « grandes aires ».

## Le maillage du territoire français selon l'Insee



Source : Insee, recensement de la population 2006.

Il ne manque pas sur ce sujet ni recherche théorique ni travaux rétrospectifs. François Asher parle à cet égard de « métropolisation » pour désigner le phénomène de croissance et de multiplication des grandes agglomérations urbaines d'une part, de concentration accrue des populations, des activités et des richesses dans celles-ci d'autre part <sup>6</sup>. En croissance démographique constante, ces villes mondiales connaissent un chômage de masse, des infrastructures défaillantes et de graves problèmes environnementaux tout en concentrant les emplois de plus en plus qualifiés et les activités dites stratégiques. Saskia Sassen montre que ces villes globales, également dénommées « villes duales » juxtaposent, la population des employés des grandes firmes avec celle, infiniment plus pauvre, des « serveurs » de ces employés <sup>7</sup>. Dans ces zones urbaines, les plus riches bénéficient de tous les avantages de la cité, quant aux plus pauvres, ils s'entassent le plus souvent dans des périphéries urbaines surpeuplées, composées de logements informels sans eau potable, et où règnent un manque d'hygiène manifeste

et une importante insécurité. Ils sont plus d'un milliard d'êtres humains (près d'un citadin sur trois) à vivre dans des conditions souvent pires que dans les campagnes produisant à l'échelle mondiale ce que Mike Davis appelle une « planète bidonvilles » à savoir, « une immense concentration de richesse de privilèges et de consommation, au beau milieu d'un bidonville global en pleine expansion ». Ces populations démunies meurent plus jeunes, sont plus exposées à la faim et à la maladie, sont moins éduquées et ont moins d'opportunités d'emploi que les autres, indique l'ONU. Cette dualité de la ville dans les pays en développement persiste dans les pays les plus riches. Si les bidonvilles y ont disparu, les problèmes sociaux n'en sont pas moins réels avec le malaise des banlieues, la persistance des sans-abris et des mal-logés. Comme le montre nombre de sociologues, la ville duale fortement segmentée socialement, concentre d'un côté des professionnels à forte compétence et bien rémunérés qui profitent à fond du développement économique et culturel, de l'autre une masse importante de travailleurs déclassés et d'exclus

souvent issus des anciens pays colonisés. Bien entendu, ces inégalités sociales ne sont pas comparables avec celles des zones urbaines « globalisées » dans le tiers-monde. Certaines approches évoquent plutôt le schéma d'une « société ternaire », « car en fait, il n'y a pas d'un côté les nantis et de l'autre les exclus ; il y a aussi une fraction non négligeable de la population qui ne se sent pas nantie, qui n'est pas exclue, mais qui a peur de le devenir ou qui espère aussi accéder au groupe des nantis » (F. Ascher).

## La ville à l'heure de la mondialisation

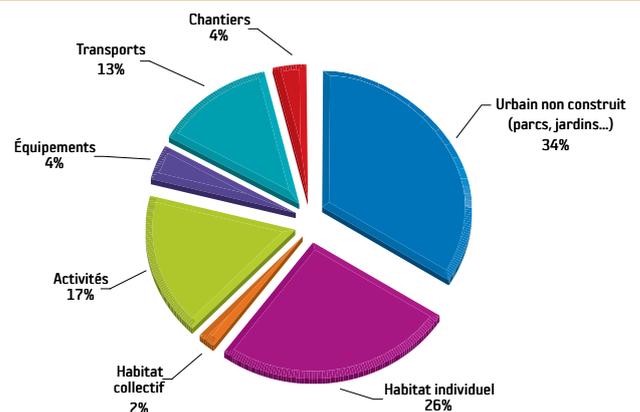
Cette urbanisation à l'échelle mondiale renforce le rôle des principales villes qui apparaissent aujourd'hui comme les principaux moteurs du développement économique. En France, 27,9 % du PIB national est assuré par Paris. Budapest, Séoul, Copenhague, Dublin, Helsinki, Randstad-Holland et Bruxelles représentent près de la moitié du PIB national (OCDE, 2006). Les sièges sociaux des entreprises privilégient les grandes régions métropolitaines qui regroupent des infrastructures dans un rayon de courte portée. Au-delà des

clients potentiels, ils y trouvent un large choix de ressources externes garanties par la présence de sociétés de services et une disponibilité d'une main-d'œuvre essentielle dans l'économie du savoir et de l'information. Montrant que la métropolisation est l'expression spatiale de la mondialisation marchande, Ludovic Halbert explique que les entreprises opèrent ainsi une division du travail à l'échelle mondiale et se structurent en réseau dont les grandes villes mondiales constituent les centres actifs <sup>9</sup>.

Pour s'imposer comme des « métropoles » dynamiques et attractives, la compétition entre les grandes villes fait rage pour attirer les intellectuels de toutes sortes dont se nourrit la société de la connaissance. D'où l'expansion d'une nouvelle classe moyenne liée à la polarisation des fonctions-clés financières, juridiques et culturelles au sein des anciens quartiers populaires. Les conséquences de cette économie urbaine intégrée à l'économie mondiale sont bien connues : les emplois urbains très qualifiés sont déconnectés des flux migratoires, d'où un taux de chômage considérable ; les classes populaires sont chassées des « villes centres » vers l'espace périurbain

**26%** Sur ces vingt-cinq dernières années, l'urbanisation d'espaces ruraux a produit pour 26% de l'habitat individuel

## Urbanisation de l'espace rural en Ile-de-France par type de construction entre 1962 et 2008



Source : Exploitation du Mode d'occupation du sol (Mos) 2008 - IAU idF

## La crise urbaine, une question sociale

... voire rural, à cause de l'augmentation des prix immobiliers. Les villes concentrent ainsi les contradictions de la mondialisation marchande : Principaux centres de création de richesse, elles cumulent aussi les difficultés sociales, environnementales de nos sociétés modernes. C'est ce qu'avait noté Henri Lefebvre, quand il constatait que l'urbanisation de la société comme nouvelle réalité sociale, s'inscrivait dans une « logique de rentabilité et de productivité ». En annonçant la fin de la ville industrielle et son éclatement en périphéries et banlieues, Lefebvre avait montré que la ségrégation pénètre la vie urbaine sous l'effet du mode de production capitaliste<sup>10</sup>. A la suite de la critique radicale du sociologue, de nombreuses recherches tentent de saisir les fractures de plus en plus accentuées spatialement et socialement qui traversent la ville.

### Le droit à la centralité urbaine

Le diagnostic est désormais partagé. L'implantation d'une petite bourgeoisie intellectuelle (gentrification) des quartiers s'accélère dans les centres villes alors que les lotissements périurbains se prolifèrent. Par ailleurs, les quartiers de grand standing situés dans les

banlieues chics de la région parisienne (ou dans les « gated communities » des Etats-Unis), s'éloignent et se protègent des grands ensembles<sup>11</sup>. Derrière ce phénomène, Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot constatent que la fragmentation spatiale ne se limite plus aux seules banlieues paupérisées et révèlent les stratégies d'évitement de la bourgeoisie qui privatise l'espace public (privilegier « l'entre-soi » en se livrant à un processus d'autoségrégation). Aujourd'hui la ville et en particulier les zones de relégation urbaine, sont trop souvent identifiées comme la cause quasi exclusive de nombreux problèmes sociaux (insécurité, racisme, violences urbaines) alors que ces derniers ne sont qu'une manifestation spatiale de la crise sociale (chômage, inégalités sociales, précarisation, marginalisation de masse, etc.). Même s'il est actuellement fréquent d'associer la violence sociale à certains territoires urbains, comme le fait la « politique de la ville » qui opère la connexion entre zones dites « sensibles » et problèmes sociaux, il ne faut pas oublier que les inégalités territoriales sont avant tout des questions sociales. Lefebvre insistait sur le fait « que les pouvoirs publics, dans un pays démocratique, ne peuvent publiquement décréter la ségrégation comme telle. Ils adoptent une idéologie humaniste qui se change en utopie au sens le plus désuet ». Les discours

bien compris sur la nécessité de rompre l'isolement du centre de l'agglomération par rapport à la périphérie, à travers des notions telles que la mixité sociale, la rénovation urbaine ou la mobilité urbaine, ne doivent pas faire illusion. En témoignent en France les nombreux cas de non application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), qui impose aux communes urbaines de plus de 3 500 habitants un ratio de 20 % de logements sociaux. On ne peut manquer de signaler également le projet de boucles de métro automatique prévu pour le « grand Paris » qui ne vise pas, comme le rappelle Jean-Pierre Garnier, à répondre aux besoins les plus urgents des habitants en matière de déplacements. Il s'agit plutôt de mettre en relation directe les points jugés vitaux pour la circulation du vital (pôles économiques, nœuds autoroutiers, aéroports et gares) dans un marché de « concurrence libre et non faussée »<sup>12</sup>. Face à ce marketing urbain, le concept du droit à la ville tel que l'a proposé Lefebvre, exprime ce droit de tout citoyen de prendre part à la ville telle qu'elle existe, mais aussi à sa transformation. En tout état de cause, la question de l'implication active des citoyens et des conditions de production des espaces urbains, reste entière et représente un défi majeur de ce siècle. ■

[Laurent Larnicol]

## Population des agglomérations urbaines dans le monde en 1950, 2010 et 2025 (en millions d'habitants)

1950			2010			2025		
Rang	Agglomération	Population	Rang	Agglomération	Population	Rang	Agglomération	Population
1	New-York	12,34	1	Tokyo	36,67	1	Tokyo	37,09
2	Tokyo	11,27	2	Delhi	22,16	2	Delhi	28,57
3	Londres	8,36	3	Sao Paulo	20,26	3	Bombay	25,81
4	Paris	6,52	4	Bombay	20,04	4	Sao Paulo	21,65
			5	Mexico	19,46	5	Dhaka	20,94
			6	New-York	19,43	6	Mexico	20,71
			7	Shanghai	16,58	7	New-York	20,64
			8	Calcutta	15,55	8	Calcutta	20,11
			9	Dhaka	14,65	9	Shanghai	20,02
			10	Karachi	13,12	10	Karachi	18,73
			11	Buenos Aires	13,07	11	Lagos	15,81
			12	Los Angeles	12,76	12	Kinshasa	15,04
			13	Pékin	12,39	13	Pékin	15,02
			14	Rio de Janeiro	11,95	14	Manille	14,92
			15	Manille	11,63	15	Bueno Aires	13,71
			16	Osaka-Kobe	11,34	16	Los Angeles	13,68
			17	Le Caire	11,00	17	Le Caire	13,53
			18	Lagos	10,58	18	Rio de Janeiro	12,65
			19	Moscou	10,55	19	Istanbul	12,11
			20	Istanbul	10,52	20	Osaka-Kobe	11,37
			21	Paris	10,49	21	Shenzhen	11,15
						22	Pékin	11,07
						23	Canton	10,96
						24	Paris	10,88

Source : World Urbanization Prospects. The 2007 Revision, United Nations.

(1) « Un maillage du territoire français », Insee Première - N°1333, janvier 2011.

(2) Yankel Fijalkow, « Sociologie des villes », 2007.

(3) Cf. le modèle de croissance urbaine d'Ernest Burgess dans « The City » (1925).

(4) « L'environnement en France » IFEN 2006

(5) « Le recul des espaces ruraux se poursuit », Note Rapide - N° 537, février 2011.

(6) François Asher, « L'âge des métropoles », 2009.

(7) Saskia Sassen, « La ville globale », 1991.

(8) Mike Davis, « Planète Bidonvilles », 2005.

(9) Ludovic Halbert, « Villes, réseaux et mondialisation », Cahiers Français N° 328, 2005.

(10) Henri Lefebvre, « Le Droit à la ville », 1968.

(11) Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot « Les Ghetto du Gotha », 2007.

(12) Jean-Pierre Garnier, « Essais sur la ville », 2010.